

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 17 février 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Annette Machet, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Guillaud Philippe, Léoment Nathalie, Bouyer Nadia, Stoffel Claude, Pignoux Cécile, Albert Nicolas

Absents excusés : Machy Didier (pouvoir donné à Nathalie Léoment), Biraud Alain (pouvoir donné à Annette Machet), Hauwaert Gaëlle (pouvoir donné à Nadia Bouyer), Niot Jean-Marc

Absents : Christian Nicolas

Secrétaire de séance : Nathalie Léoment

Objet : CDG : Centre de Gestion des Deux-Sèvres : Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 4 à la Convention

2025/710-761

- Vu le code général de la Fonction publique,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 12 décembre 1996, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Elle informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 9 décembre 2024 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2025, qui passera de 5 % à 5,5 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 20 FEV. 2025

ID : 079-217901503-20250217-2025710761-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

Nathalie Léoment
Secrétaire de séance



Annette Machet
Maire

